

Maître Natacha MAREST-CHAVENON de la SELARL REYNAUD AVOCATS,
Avocat au Barreau de VERSAILLES, demeurant 22 rue Carnot, 78000 VERSAILLES

VENTE AUX ENCHERES PUBLIQUES Le MERCREDI 11 MARS 2026 à 09 H 30

Au plus offrant et dernier enchérisseur, en l'audience d'adjudication du Tribunal Judiciaire de VERSAILLES, au Palais de Justice, 5 place André-Mignot, salle desdites audiences, **EN UN LOT**, des lots ci-après désignés.

Dans un ensemble immobilier sis à SAINT-CYR-L'ECOLE (78210) Résidence Fontaine Saint-Martin

22 à 28 avenue du Colonel Fabien, 1 à 5 rue Charles Michel, 1 à 3 et 2 à 4 rue Jean Moulin,
1 à 7 rue Georges Politzer, 1 à 5 et 2 à 8 rue Jean Zay, 1 à 19 et 2 à 4 rue Robert Desnos et 1 à 13 rue Paul Eluard.
Cadastré AD 12, 13, 14, 15, 17, 35, 36 et 37 pour une contenance totale de 04 hectares 41 ares 55 centiares.

Au 3 rue Jean Moulin (adresse postale) :

Lot n° 389 : bâtiment 17, escalier 1, RDC, **UN APPARTEMENT** de type 4P dénommé 1710 A
de 79,35 m², comprenant entrée, séjour, 3 chambres, cuisine, cellier, dégagement, salle de bain, salle d'eau, w.-c.

Lot n° 954 : **Un PARKING**. Les lieux sont occupés.

Cette vente a lieu **à la requête du Syndicat des copropriétaires de l'immeuble** sis 22 à 28 avenue du Colonel Fabien, 1 à 5 rue Charles Michel, 1 à 3 et 2 à 4 rue Jean Moulin, 1 à 7 rue Georges Politzer, 1 à 5 et 2 à 8 rue Jean Zay, 1 à 19 et 2 à 4 rue Robert Desnos et 1 à 13 rue Paul Eluard, 78210 SAINT-CYR-L'ECOLE, représenté par son Syndic le Cabinet FONCIERE LELIEVRE, SAS au capital de 2.324.000 euros, immatriculée au RCS de PARIS sous le n° 349 157 230, dont le siège social est sis 61 boulevard Vaugirard, 75015 PARIS, agissant poursuites et diligences de ses représentants légaux domiciliés en cette qualité audit siège. Ayant pour Avocat Maître Natacha MAREST-CHAVENON de la SELARL REYNAUD AVOCATS, Avocat au Barreau de VERSAILLES.

MISE A PRIX : 50.000 Euros (Cinquante mille euros).

Outre les charges, clauses et conditions énoncées au cahier des conditions de vente.

Consignations pour enchérir obligatoire d'un montant de 5.000 euros en un chèque de banque établi à l'ordre du Bâtonnier Séquestre **outre une somme** pour les frais et émoluments dont le montant sera indiqué par l'Avocat chargé de porter les enchères. On ne peut porter des enchères que par le ministère d'un Avocat postulant près le Tribunal Judiciaire de VERSAILLES. Fait et rédigé à VERSAILLES (78), le 16 janvier 2026. Signé : Maître Natacha MAREST-CHAVENON.

S'adresser pour tous renseignements :

- A **Maître Natacha MAREST-CHAVENON de la SELARL REYNAUD AVOCATS**, Avocat au Barreau de VERSAILLES, demeurant 22 rue Carnot, 78000 VERSAILLES.
- A la **Selafa Cabinet CASSEL**, Avocats à la Cour, 84 rue d'Amsterdam, 75009 PARIS, Tél : **01 44 70 60 19** et www.cabinetcassel.com
- Au Greffe du Juge de l'Exécution du Tribunal Judiciaire de VERSAILLES, où le cahier des conditions de vente est déposé sous la Référence Greffe 25/00109.

Sur les lieux pour visiter les LUNDI 23 FÉVRIER 2026 de 10 H 30 à 11 H 30 et JEUDI 26 FÉVRIER 2026 de 10 H 30 à 11 H 30.